

lution en question vint ici sur le tapis, il s'éleva un débat et l'on posa quelques questions, à la suite desquels l'on rendit compte de l'étude des résolutions et la Chambre adopta le projet de loi basé sur ces dernières.

M. HUGHES: A quelle date?

M. LEMIEUX: Le 17 juin 1908. En 1911, la question revint en discussion, mais cette fois elle assumait une forme concrète. Le Gouvernement avait décidé de construire la caserne de l'école militaire sur le terrain de l'Etat situé à Longueuil, sur la rive sud du Saint-Laurent, vis-à-vis de Montréal. Dans le budget de cet exercice-là on inscrivit un crédit, et lorsqu'on aborda l'étude de cet article devant le comité général, il s'engagea un débat auquel prirent part le ministre actuel de la Justice (M. Doherty), l'ancien ministre des Travaux publics (M. Monk) et le député de Chambly-Verchères (M. Geoffrion).

M. HUGHES: En quelle année?

M. LEMIEUX: Ce débat se déroula ici même, le 7 février 1911. Parmi les autres députés qui participèrent au débat, figurèrent le ministre de la Milice, sir Frederick Borden, et son successeur (M. Hughes). Le ministre de la Justice, qui représentait alors le collège électoral de Sainte-Anne de Montréal, sans faire d'opposition irréductible au choix du terrain de Longueuil, souleva quelque objection formulée par certains officiers de Montréal contre cet emplacement. L'ancien ministre des Travaux publics, le député actuel de Jacques-Cartier, se prononça énergiquement en faveur du choix d'un terrain dans son propre comté, à Lachine. Au contraire, le député de Chambly-Verchères du jour appuya fortement le choix d'un terrain à Longueuil. Deux autres orateurs portèrent alors la parole sur cette question: l'ancien ministre de la Milice et son successeur, le ministre actuel. Pour plus d'exactitude, qu'on me permette d'emprunter quelques textes au discours prononcé le 7 février 1911, par sir Frederick Borden, faisant connaître les mobiles auxquels il avait obéi en faisant choix de ce terrain de Longueuil, et la nature de l'enquête instituée à cet égard. En se reportant aux pages 3145-46, du compte rendu des débats du 7 février 1911, le ministre pourra lire le texte du discours prononcé par sir Frederick Borden. Je cite:

Il en a été question, et le projet actuel, si je ne me trompe, répond mieux, aux vœux des officiers généralement que la proposition tendant à placer ces bâtiments à la Pointe-aux-Trembles.

[M. Lemieux.]

Je pourrais vous rappeler, monsieur l'Orateur, qu'à cette époque certaines personnes préconisaient le choix d'un emplacement pour la caserne et l'école militaire à la Pointe-aux-Trembles, où sont aujourd'hui installés nos champs de tir. Sir Frederick Borden ajoute:

Puis il a été question d'établir ces bâtiments à Lachine, en un endroit à quelque distance à l'ouest du centre de la ville, et tout aussi éloigné que l'emplacement actuel projeté. Cette proposition aurait été aussi acceptable que la présente, mais pas davantage. Ainsi, d'une manière générale, au point de vue de la facilité d'accès, le terrain dont il s'agit ici est assez bien situé. On peut juger de la facilité d'accès par le temps requis pour y arriver. Combien faut-il de temps pour atteindre un certain endroit, à partir du bureau de poste ou de quelque point central de la ville de Montréal? Si je ne me trompe, il suffit de quelques instants pour atteindre Longueuil à partir du centre de Montréal, soit par le pont Victoria en toute saison, ou par le bac à certaines saisons de l'année, et l'état des choses à cet égard tend constamment à s'améliorer.

Puis il y a le chemin de fer des Comtés du Sud, et le tramway électrique qui fournissent au public un service direct avec le centre de Montréal—moyen de communication plus rapide qu'avec notre champ de tir de la Pointe-aux-Trembles. Il ne saurait exister d'inconvénient notable à cet égard. Quant aux officiers établis hors de la ville, cela doit leur importer peu, et ces dépôts militaires ont tout autant d'importance pour la milice rurale que pour celle de la ville.

Quant aux écoles du soir et autres choses de cette nature, je ne saurais dire quel sera le programme d'études, mais il sera toujours facile de dresser un programme fixant des heures commodes pour les gens de commerce et des professions libérales de la ville, et on s'y appliquera, quelle que soit la situation de l'école. Nous avons dû, en outre, monsieur le président, tenir compte d'un autre facteur: le chiffre de la dépense.

Je tiens à souligner ici les importantes paroles du ministre de la Milice du jour:

Le Gouvernement est propriétaire de ce terrain.

Il s'agit du terrain de Longueuil.

Le Gouvernement est propriétaire de ce terrain. Il était la propriété du ministère de la guerre de la Grande-Bretagne, et elle fut transférée au gouvernement canadien à l'époque de la confédération. C'est une lisière de terres couvrant de 100 à 200 acres en superficie, et effectivement il ne coûte pas un seul dollar au Canada, tandis qu'autrement nous aurions été dans la nécessité de faire l'acquisition de 100 ou 200 acres de terre dans la ville de Montréal, ou près de Montréal, au prix de \$300,000 ou \$400,000, ou peut-être même d'un million. C'était là, à mon avis, un élément qu'il importait de ne pas perdre de vue. L'affaire est d'une très grande conséquence, et je me rends compte qu'une très grosse difficulté se trouvait résolue, lorsque je découvris que ce terrain attendait pour ainsi dire notre bon plaisir, et je crois que ce serait agir dans l'intérêt public, aussi bien que dans l'intérêt de la milice, que d'en faire l'emplacement de notre caserne de Montréal. Je ne m'en tins pas à mon propre avis, je